



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Schafer Bernhard / Schneuwly André

P 2006.12

### **Case management Formation professionnelle (CM FP) – Etat de la mise en œuvre dans le canton de Fribourg**

#### **I. Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 21 mars 2012, les députés Schafer et Schneuwly s'interrogent sur la situation et le développement du « Case Management Formation professionnelle » (CM FP).

La Confédération a lancé en 2007 le projet CM FP dans le but de détecter à temps les jeunes en difficulté, en particulier ceux qui cumulent des difficultés dans différents domaines, de les suivre de manière continue et de les soutenir sur une certaine période – c'est-à-dire jusqu'au niveau secondaire II.

Selon l'avis des auteurs du postulat, ce projet ambitieux n'a pas été réalisé concrètement auprès des écoles du cycle d'orientation et semble faire face à de nombreuses difficultés.

Les députés Schafer et Schneuwly demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport détaillé qui présente une rétrospective du projet CM FP, de relever d'éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et qui répond aux questions suivantes:

1. Après élaboration et dépôt du concept cantonal auprès de l'OFFT, à quel point le projet « Case management » a-t-il été mis en œuvre dans les deux régions linguistiques du canton de Fribourg? Y a-t-il, au niveau de la mise en œuvre, des différences entre les régions linguistiques ?
2. Combien d'élèves ont, depuis l'introduction du « Case management » au niveau CO, été suivis par les « Case Manager »? A quel point ce suivi a-t-il eu du succès?
3. Est-ce que les conseillers en orientation qui travaillent dans les écoles du cycle d'orientation pourraient reprendre ce rôle du « Case Manager », si des ressources supplémentaires étaient mises à leur disposition ?
4. Le projet « Case Management » a-t-il été évalué et, si oui, quels résultats sont ressortis lors de cette évaluation ? Est-ce que les expériences des autres cantons influencent le projet fribourgeois?
5. Quel est le soutien financier de la Confédération au projet « Case Management » cantonal? Jusqu'à présent, quelle est la contribution financière du canton pour ce projet ?
6. Est-ce que des adaptations du concept sont prévues pour la suite?

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Le deuxième rapport de la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD), récemment transmis au Conseil d'Etat, décrit la situation actuelle de l'intégralité du dispositif pour les jeunes en difficulté, des propositions de nouvelles mesures complémentaires et tire déjà un bilan intermédiaire de ce projet CM FP. Une planification financière complète pour la période 2012–2016 décrit les coûts, le financement et sa provenance pour près de 40 éléments du dispositif. L'annonce de la réalisation d'une évaluation du case management et du dispositif global pour l'aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle y est également intégrée. Une grande partie des réponses aux questions des députés se trouve donc dans le rapport de la CJD et, l'autre, dans les résultats de l'évaluation à venir.

En conclusion et eu égard aux développements en cours et aux structures mises en place, le Conseil d'Etat renonce à user du délai légal d'une année et décide de donner suite directe au postulat en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé.

2 octobre 2012